

## Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Médecin Directeur de la Polyclinique de Sécurité Sociale Oujda** relevant du Pôle Unités Médicales.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
<b>Médecin Directeur/ Polyclinique de Sécurité Sociale Oujda/ Pôle Unités Médicales</b>	-Médecin occupant un poste de responsabilité médicale à la CNSS ;  Ou  -Médecin titulaire, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 3 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation du Pôle Unités Médicales et du fonctionnement des Unités Médicales ; -Connaissance de la réglementation régissant les marchés publics ; -Maîtrise de la comptabilité budgétaire ; -Maîtrise des outils de la gestion des ressources humaines ; -Maîtrise de l'outil informatique ; -Maîtrise des outils d'analyse et de reporting ; -Capacité à assurer l'interface avec les différents intervenants et partenaires internes et externes ; -Capacité à assurer un rôle de conseil et d'assistance auprès des diverses entités du PUM ; -Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacités organisationnelles ; -Qualité relationnelle ; -Capacités d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse [aac2025@cnss.ma](mailto:aac2025@cnss.ma) au plus tard le **17 FEV 2025** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**Hassan BOUBRIK**  
Directeur Général